Philippe nous provoque, Blanquer nous agresse!



Les annonces du premier ministre montrent que le gouvernement maintient son projet de réforme des retraites par points qui dégraderait le niveau des pensions de l'ensemble des salarié.es.

Le premier ministre veut faire croire à un report de l'application de la réforme en citant la génération 1975 première à basculer dans le régime par points. Mais des mesures de court terme toucheront tout le monde avec l'instauration d'un âge d'équilibre fixé à 64 ans en 2027. La loi cadre qui s'appliquerait au ler janvier 2021 devra ainsi définir "le bonusmalus" applicable dès le ler janvier 2022. Tout salarié subirait donc une décote avant 64 ans, quel que soit son nombre d'années de cotisations.

Concernant les enseignants, il est très flou renvoyant à Blanquer précisant simplement que le niveau des retraites sera "comparable aux métiers équivalents de la FP », qui eux mêmes doivent baisser! Où est la garantie?

Il annonce que le ministre Blanquer nous convoquera pour une concertation qui devrait s'achever à l'été 2020. Rien n'est dit pour les autres personnels de l'Éducation.

Dès l'après-midi, opportuniste, cynique et sans vergogne, Blanquer a annoncé qu'il entend mettre en oeuvre une refonte du métier d'enseignant, des carrières, des missions, du temps de travail, des vacances, en échange d'une hypothétique revalorisation pour laquelle il ne donne aucun chiffrage! On aura compris que ce seront quelques primes qui pourraient être données à quelques uns de ceux qui accepteraient de rentrer dans les nouveaux dispositifs imaginés par le ministre pour travailler plus et sans aucune garantie du maintien du niveau des pensions pour toutes et tous.

Une vraie déclaration de guerre, qui concerne l'ensemble de la profession et pas seulement les générations nées après 1975.

Poursuivre la mobilisation s'impose!

EN GRÈVE MARDI 17 DÉCEMBRE

La grève et les manifestations doivent être d'une ampleur supérieure à celles du 5 décembre dernier pour répondre aux provocations du gouvernement et obtenir le retrait de son projet. (RDV à venir sur notre site)

D'ici là le SNES-FSU appelle à participer aux différentes mobilisations

Manifestation samedi 14 décembre RENDEZ-VOUS :

DES MESURES D'ÉCONOMIES DE COURT TERME MAINTENUES

Instauration très rapide d'un âge minimal pour prétendre au taux plein (âge d'équilibre), pour tous les départs en retraite à compter de 2022, porté à 64 ans dès 2027. Ainsi pour avoir sa retraite à taux plein, avoir cotisé toutes ses années ne suffira plus : il faudra à la fois avoir le bon nombre de trimestres et avoir dépassé 64 ans en 2027, puis 65 ans, puis 66, puis... aucune génération n'est épargnée avant ou après 1975.



LA VALEUR DES POINTS NE POURRA PAS BAISSER...

à condition que l'on travaille plus longtemps : l'annonce de l'indexation de la valeur des points acquis sur les salaires se veut rassurante. Mais le niveau des pensions (niveau de la retraite par rapport au dernier salaire) n'est en aucun cas garanti. Ce qui importe n'est pas la valeur du point (qui n'est qu'un indice), mais le "taux de remplacement", c'est à dire la part de pouvoir d'achat qu'on conserve lorsqu'on passe de l'emploi à la retraite. Et celui-ci va baisser, plus fortement qu'aujourd'hui. Ce que le gouvernement fait mine de garantir avec la valeur du point, il le reprend avec une décote due à l'élévation de l'âge d'équilibre.

UN RECUL DE L'APPLICATION DE LA RÉFORME AUX GÉNÉRATIONS 75 :

Diviser pour mieux régner en faisant croire que ceux nés avant sont épargnés, on a vu plus haut que non ! Annonce de la préservation pour les générations post 75 des droits acquis dans le système actuel mais sans garantie tangible. Si la réforme est si favorable, pourquoi alors en priver ceux nés avant 1975 ? Et pour ces générations post 75, redéfinition du métier, de la carrière, du statut au programme de Blanquer en contrepartie d'une revalorisation pour quelques uns à coup de primes (à la mobilité tous les 5 ans, à l'orientation...). Une dégradation des conditions de travail sans précédent pour une retraite toujours inférieure! Ces recettes indigestes pourraient bien être administrées à tous.

LES FEMMES GRANDES GAGNANTES?

De qui se moque-t-il ? Interruptions de carrières, moins de primes, baisse des droits à pension de réversion...



UN MINIMUM DE PENSION DE 1000€ POUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE AU SMIC:

C'est déjà prévu dans la loi de 2003. Et quel pouvoir d'achat avec 1000€ en 2050 ?

ENTRÉE DANS LE NOUVEAU SYSTÈME POUR LES JEUNES DE 18 ANS AU 1ER JANVIER 2022 afin de rendre la réforme soi-disant « irréversible » pour nos élèves et nos enfants. Une façon pour le gouvernement de dire qu'il veut passer en force.

Si le gouvernement est obligé de faire ces annonces, en forme de provocation, qu'il est obligé d'accélérer la présentation du projet de loi au 22 janvier 2020, au beau milieu d'une grève majoritairement soutenue par l'opinion, majoritaire chez les professeurs les 5 et 10 décembre, c'est qu'il est fébrile.

Ce mouvement est inédit, il est massif, on peut gagner! Arrêtons ces casseurs!